

VOYAGE... VOYAGE ! >> BÂLE-Colmar (1)

Le 02 décembre 2018,

Cette année, le voyage pédagogique de l'atelier de Projet-2 proposera de découvrir et explorer la ville de Bâle (CH) et sa région avec le regard de l'architecte, au printemps 2019.

La présente consigne a pour objet de vous informer des modalités de participation à ce voyage, ainsi que des aspects pratiques essentiels.

Merci de bien vouloir la lire très attentivement, et d'en respecter strictement toutes les exigences !

#1. MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Comme les années précédentes, la Faculté a choisi d'organiser plusieurs activités communes simultanément, durant la dernière semaine avant les vacances de printemps du Q2 2018-19. La participation obligatoire à l'une ou à l'autre de ces activités sera basée sur le choix volontaire de chaque étudiant.

=> Pour les étudiants BA2, l'offre d'activités est la suivante :

1) Participation au voyage à Bâle,

OU...

2) Participation à l'Esquisse commune (BA2-BA3-MA1-Erasmus).

=> Pour le bon déroulement de chacune de ces activités, il est bien sûr essentiel que le contingent global des étudiants BA2 soit représenté dans l'une et dans l'autre.

Pour établir un ratio « idéal » de répartition, la Faculté s'est basée sur les statistiques récentes de participation au voyage BA2 :

1) Voyage à Bâle = ± 60% des étudiants BA2

2) Esquisse commune = ± 40% des étudiants BA2

NB-1 : Le nombre limité de places réservées pour le voyage est basé sur ce ratio. Les inscriptions au voyage seront enregistrées chronologiquement jusqu'à atteindre le nombre maximum de participants.

NB-2 : L'inscription au voyage sera validée par le paiement de l'acompte de 100 Euros, dans les délais prescrits et selon les modalités exigées (voir ci-dessous, #3. **INSCRIPTIONS ET PAYEMENTS**)

NB-3 : A l'échéance fixée pour le paiement de l'acompte, tous les étudiants non-inscrits au voyage seront, de facto, inscrits à l'Esquisse Commune.

NB-4 : La non-participation à l'un OU à l'autre de ces événements se traduira par une pénalité de -10% sur la note globale de Projet du second quadrimestre.

#2. ASPECTS PRATIQUES :

=> le voyage aura lieu du samedi **30 mars 2019** (départ de Bruxelles le matin [08H00, à confirmer]) au mercredi **03 avril 2019** (retour à Bruxelles en soirée [vers 20H30, à confirmer]).

=> les trajets Aller et Retour se feront en autocars, avec des visites prévues lors de ces trajets. Le programme comprend donc 5 journées entières de visites (avec 4 nuits de logement à Colmar).

=> La contribution financière demandée à chaque étudiant(e) est de **350 Euros**.

Dans ce montant, sont inclus :

- Les voyages A-R en autocar.
- Tous les déplacements en car sur place.
- A Colmar, l'hébergement avec petit-déjeuner, pour 4 nuits, en chambres de deux personnes (chambres « Twin » = 2 lits simples, ou chambres « Double » = 1 lit double) :

Hôtel ROI SOLEIL 2**

Rue des Frères Lumière, 1B - 68000 Colmar

Tel : : 0033 3 89 21 05 05

<http://www.hotel-roi-soleil.com/hotel/hotel-colmar/>

- Un exemplaire individuel du Road-Book imprimé.
- Tous les frais annexes, y compris les visites payantes incluses dans le programme officiel. (non-compris : les repas hors petit-déjeuner, les éventuelles visites payantes facultatives et les éventuels frais de transports en commun)

#3. INSCRIPTIONS ET PAYEMENTS (Modalités à respecter impérativement) :

3.1 Paiement de l'acompte :

=> Pour se conformer à l'échéancier imposé par l'agence de voyage, chaque étudiant(e), souhaitant participer au voyage, est tenu(e) de payer **un acompte de 100 Euros pour valider son inscription**.

Cet acompte devra impérativement être versé **au plus tard le lundi 17 décembre 2018**.

Cela nous permettra de rencontrer l'exigence de l'agence, qui, pour cette date, a besoin de connaître le nombre global de participants au voyage, et de recevoir un premier acompte.

A cette date, les étudiants qui n'auront pas payé d'acompte, en suivant précisément les modalités décrites ci-dessous, seront automatiquement inscrits à l'Esquisse Commune.

=> **L'acompte versé est non-remboursable ; il confirme définitivement l'inscription au voyage.**

=> Tous les versements (acompte et solde) devront être effectués sur le compte bancaire ULB, dont voici les coordonnées :

- Titulaire du compte : ULB – Université Libre de Bruxelles
- Compte IBAN : BE79 2100 4294 0033
- Code BIC : GEBABEBB
- Avec la **communication obligatoire** suivante (imposée par les services centraux de l'ULB) :

« 4.R00.P. 000005 VOY BA2 + Nom et Prénom de l'étudiant »

=> **Chaque versement effectué devra être aussitôt suivi par l'envoi d'un e-mail de confirmation intitulé « CONFIRMATION VOYAGE BA2 À BÂLE »,** avec indication du nom et prénom de l'étudiant.e, ainsi que de son n° matricule ULB.

- Ce mail de confirmation sera obligatoirement adressé simultanément à deux destinataires :
 - 1) Jean-Luc Brisly / Coordination de l'Atelier BA2 (Jean-Luc.Brisly@ulb.ac.be)
 - 2) Cécile Stas / Administration financière de la Faculté (cecile.stas@ulb.ac.be)
- Ce mail devra transmettre en pièce jointe **la preuve de paiement au format PDF ou JPG**.

=> Si l'ensemble de ces conditions sont strictement respectées, l'inscription au voyage sera validée. En toute autre hypothèse, le 17 décembre, l'étudiant(e) sera inscrit(e) à l'Esquisse Commune.

3.2 Paiement du solde :

=> Pour les inscrits, le solde de **250 €** devra être versé pour le **lundi 14 janvier 2019**, de manière à respecter les délais qui nous sont imposés.

=> Tout(e) étudiant(e) qui ne respecterait pas cette échéance sera exclu(e) de la liste des participants au voyage, sans remboursement possible.

=> Pour le paiement du solde, les mêmes modalités que pour le paiement de l'acompte sont imposées, à savoir (cfr. § 3.1 ci-dessus) :

- Versements à effectuer sur le même Compte ULB, avec la même communication obligatoire.
- Envoi immédiat d'un e-mail de confirmation aux destinataires indiqués, avec la preuve de paiement.

#4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES :

=> Nous souhaitons attirer tout particulièrement votre attention sur les contraintes légales et administratives pour l'accès au territoire des pays que nous visiterons, à savoir : France, Allemagne et Suisse. (l'agence de voyage nous informe du fait que, pour les passagers d'autocar, les contrôles aux frontières sont de plus en plus fréquents et pointilleux, particulièrement en Suisse)

- Les étudiants ressortissants de pays européens de « l'Espace Schengen » (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, ...) doivent impérativement disposer de leur Carte d'Identité Nationale, **en cours de validité**.
- Les étudiants ressortissants d'autres pays doivent impérativement s'informer des exigences requises (Carte d'Identité ?, Passeport ?, visa éventuel ?, etc...) et se conformer à celles-ci, en fonction de leur nationalité.
- D'une manière générale, la Carte de Séjour en Belgique est insuffisante et n'est jamais acceptée !

NB : En aucun cas, la Faculté et les organisateurs du voyage ne pourront être tenus pour responsables de défaillances et manquements individuels à ce sujet.

#5. AUTRES INFORMATIONS :

=> Ce voyage est une organisation pédagogique de l'atelier de PROJET-2. A ce titre, il peut être soutenu, au cas par cas, par les services sociaux de l'université.

Les étudiants confrontés à des difficultés financières pour en assumer les frais devront individuellement prendre contact avec le Service Social de l'ULB.

La personne de référence pour notre faculté est :

Madame Adeline Bohyn (adeline.bohyn@ulb.ac.be - 02/650 46 88)

NB : Le service social ULB ne peut que rembourser tout ou partie des dépenses réalisées, en fonction du dossier introduit. Tous les étudiants sont donc tenus de payer préalablement leur participation aux frais, suivant les échéances imposées.

=> En cas de problème particulier, d'ordre pratique ou autre, n'hésitez pas à contacter par mail le coordinateur de l'atelier, qui vous répondra dans les meilleurs délais.

#6. ASPECTS PÉDAGOGIQUES :

=> Les orientations et ambitions pédagogiques du voyage vous seront exposées en atelier, jeudi 06-12, en même temps que l'Esquisse Commune.

Pour l'équipe d'enseignants de l'atelier de PROJET-2 ,
Jean-Luc (coordination de la logistique générale),
Daniel et Pedro (coordination de l'organisation du programme pédagogique)